

Nous avons participé ce lundi 25 janvier 2021 au conseil municipal de Lablachère.

Pauline Boissin, absente

Le public, compte tenu du couvre feu fixé à 18h00 n'était pas présent.

Pour mémoire l'ordre du jour abordait les points suivants :

### **ORDRE DU JOUR**

1. **Rétrocession terrains secteur agricole H687 H661 et H692**
2. **Modification statutaire de la CdC Beaume-Drobie suite prise de compétence « gestion et animation de l'Espace Naturel Sensible et du site Natura 2000 – Vallée de la Beaume et de la Drobie**
3. **Approbation rapport d'activité 2019 du SICTOBA**
4. **Approbation rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Pays Beaume-Drobie**
5. **Convention avec EPTB mise en œuvre du projet de restauration de la continuité écologique sur le seuil de l'Alune**
6. **Convention permanente avec ADN passage de la fibre sur terrain communal**
7. **Demande de subvention « coup de pouce 2021 » pour la calade de l'église St Julien au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**
8. **Modification des limites de l'agglomération de Lablachère sur les RD4 et RD207**
9. **Demande de subvention DETR – Région – Département- Agence de l'eau pour travaux réfection canalisation eau potable quartier l'Estrade**
10. **Création de deux postes agent de maitrise à temps complet suite à promotion interne**
11. **Création d'un poste d'agent de maitrise à temps non-complet de 29 heures hebdomadaires suite à promotion interne**
12. **Autorisation pour des bons cadeaux Noël au personnel**
13. **Demande de subventions socle numérique**

---

Début de la séance à 18h35

Vœux de monsieur le maire à l'ensemble du conseil.

**Ajout d'une délibération** de dernière minute - demande de subvention arrivée trop tard – Pass'territoire pour abris vélos (point traité à épuisement de l'ordre du jour)

#### **1 – Rétrocessions terrains secteur agricole**

Incorporation de plein droit dans le domaine communal de biens sans maître lors de la mandature précédente. Concerne 3 parcelles (6 ha). Biens acquis par la mandature précédente et promis à un agriculteur. Ces terrains seront donc rétrocédés à monsieur Besset Jean Pierre (pour un coût de 346.80€).

Vote – Pour à l'unanimité

## 2- Modification statutaire de la CDC Beaume Drobie à la suite de prise de compétence ENS & site Natura 2000

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE : GESTION ET ANIMATION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE ET DU SITE NATURA 2000 : VALLEES DE LA BEAUME ET DE LA DROBIE**

Madame, Monsieur le Maire fait part de la saisine du Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie relative à la modification des statuts engagés par délibération du conseil communautaire en date du 12 novembre 2020.

Il/Elle donne lecture de cette délibération.

Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition de modification de l'Article 3 des statuts de la Communauté de Communes à savoir :

### **III GROUPE DE COMPETENCES FACULTATIVES**

#### **C DEVELOPPEMENT DURABLE**

##### **C 4 Biodiversité**

Gestion et animation de l'Espace Naturel Sensible et du site Natura 2000 : vallées de la Beaume et de la Drobie

Après en avoir débattu,  
Le conseil municipal

Se prononce favorablement/défavorablement, à l'unanimité/à la majorité\* (... voix pour, ... voix contre, ... abstentions) pour la proposition de modification des statuts telle que proposée par le vote du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie en date du 12 novembre 2020.

Complément apporté par E. Boissin – compétence partagée avec Les Vans en Cévennes et animation conjointe donc.

Le CM se prononce favorablement à l'unanimité.

### **3- Approbation RA 2019 – SICTOBA (RA en annexe)**

Rapport annuel approuvé par le CM à l'unanimité

### **4 – Approbation RA 219 – service public d'élimination des déchets du Pays Beaume Drobie (RA en annexe)**

Rapport annuel approuvé par le CM à l'unanimité

### **5- Convention Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche pour mise en œuvre du projet de restauration de la continuité écologique sur le seuil de l'Alune**

### Article 1 - Programme et enveloppe financière prévisionnelle

La présente convention a pour objet de définir les modalités de réalisation et de prise en charge du coût de l'opération d'effacement du seuil de l'Alune en vue de la remise en état du site après abandon de la prise d'eau potable et de la restauration de la continuité écologique de l'Alune.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'article 6 des statuts de l'EPTB.

#### 1.1. Contexte de l'opération

Le barrage de l'Alune sur la commune de Saint André Lachamp a été construit en 1970 pour permettre l'alimentation en eau potable de la commune de Lablachère, qui en est propriétaire.

Suite au relèvement des débits réservés au 1er janvier 2014, il s'est avéré que le prélèvement depuis cette prise d'eau ne permettait pas de respecter la réglementation lors des étiages estivaux. La commune a donc lancé une étude sur la ressource en eau en 2016, qui a démontré que les ressources en eau actuelles étaient suffisantes pour répondre au besoin de pointe estivale à horizon 10 ans, sans avoir à utiliser cette prise d'eau.

En outre, suite à des problèmes récurrents de qualité observés par l'ARS, la prise d'eau de l'Alune n'a plus été utilisée depuis 2015.

Ainsi, par délibération municipale du 10 avril 2017, la commune de Lablachère a décidé d'abandonner cette prise d'eau en rivière.

Cet ouvrage n'ayant plus d'usage, et étant totalement infranchissable d'un point de vue piscicole et sédimentaire, les services de l'Etat ont demandé une remise en état du site, avec dérasement du barrage et suppression du seuil situé en aval, afin de restaurer la continuité écologique de l'Alune.

Pour rappel l'Alune est classée en liste 1 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.

### Article 7 - Financement

Pour mémoire le détail du coût prévisionnel total de cette opération est de 30 000 € TTC (cf article 1.3)

Pour financer ce projet, des **subventions** seront sollicitées auprès des partenaires suivants :

- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 70 % sur la totalité des dépenses TTC,
- le Département de l'Ardèche à hauteur de 10% sur la totalité des dépenses TTC.

Par ailleurs, le financement résiduel de l'ensemble des missions relatives à l'opération fera l'objet d'un partenariat local entre l'EPTB et la Commune :

- **autofinancement prévisionnel de la Commune** : 50 % du coût résiduel total des dépenses après déduction des subventions, soit un montant évalué à 3 000 € TTC, au titre de sa compétence « eau potable » ;
- **autofinancement prévisionnel de l'EPTB Ardèche** : 50 % du coût résiduel total des dépenses après déduction des subventions, soit un montant évalué à 3 000 € TTC, au titre de la compétence GEMAPI.
- 

Contenu des travaux :

- Installation de chantier, mise en défend des secteurs à forts enjeux écologiques, gestion des écoulements par batardeaux et pompage ;
- Réalisation de pêches électriques ;
- coupe de quelques arbres en préventif (mortalité probable ne raison de la disparition du plan d'eau ;
- Dérasement de l'ouvrage au brise roche (BRH) et évacuation du béton et des ferrailles ;
- Retrait de la traversée bétonnée en aval ;
- Remise en forme du lit mineur (optionnel) ;
- Enlèvement des batardeaux et remise en état du site.

Questions et demandes de précisions :

Pêches électriques ? permet de neutraliser le poisson (sans le tuer) afin de le transporter et le mettre à l'abri pendant la durée les travaux.

Quid du moulin Dupuy qui est en cours de restauration ? Le maire déclare que la réglementation est très stricte mais qu'une concertation sera engagée par EPTB avec cette association. Sur quoi portera la négociation ? Financement de la commune – montant des travaux pris en charge à 80 % par subvention

Vote : approbation à l'unanimité

## 6- convention permanente avec ADN / passage de la fibre

Dans le cadre du déploiement de l'infrastructure de fibre optique, le Syndicat ADN, en tant que maître d'ouvrage, sollicite l'autorisation du Propriétaire de pénétrer sur le domaine privé de celui-ci, afin de passer un câble de fibre optique en utilisant l'installation existante bénéficiant d'une servitude ou d'une convention de passage et en passant, le cas échéant, à proximité de cette installation en suivant au mieux son cheminement, et ce, dans le respect des règles de l'art.

Dans le cadre de l'installation de la fibre, la société ADN sollicite une autorisation de passage sur des terrains communaux.

Le maire demande au CM une autorisation permanente (sur le temps du mandat) pour pouvoir signer d'autres conventions de ce type (seuls les terrains et voies communales sont concernées). Pour les voies privées ADN adresse une convention aux particuliers.

Demande de précision – Apports M. Carrier : tout le réseau ne sera pas enfoui, certains passages seront aériens. Branchement sur les poteaux existants. Phase d'étude en cours.

La fibre sera-t-elle distribuée à tous les concitoyens ? 2 « poches » sont en cours de développement (Lablachère- Joyeuse) – promesse d'ADN = desservir 97 % des foyers.

M. Carrier – précise que la phase d'étude est bien avancée sur Lablachère et que les travaux devraient aboutir fin d'année prochaine.

Coût de l'enfouissement par rapport à l'aérien – pas de réponse claire mais précision apportée : c'est la CDC qui participe à hauteur de 1 million 500 (nous ne savons pas si cela concerne le coût de l'enfouissement partiel).

La commune de Lablachère a cependant fait des efforts par le passé, pour installer des fourreaux – en attente pour les parties enfouies.

Vote à l'unanimité - Le CM approuve le déploiement de la fibre et autorise le maire à signer les conventions et lui donne autorisation permanente le temps du mandat.

## 7 – subvention « Coup de pouce » 2021 du PNR pour travaux calade église st Julien

**Dans la continuité de la réfection de la calade de l'église Saint Julien,**

**Monsieur le maire propose la réalisation de 9m2 de calade « artistique » intégrant un dessin par un jeu de disposition et de forme avec modules de pierre utilisées.**

**La réhabilitation de cette partie de calade très dégradée en élément artistique de pierre sèche serait installée sur le palier en début de cheminement, assurant la liaison entre le parvis de l'église et le cheminement caladé.**

**Les travaux s'élèveraient à 4 584 € HT**

**Ces travaux peuvent être subventionnés par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche à hauteur de 60%**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Charge le maire de demander les subventions au PNR**
- Charge le maire de signer tous les documents concernant ce dossier**
- Autorise le Maire à lancer les travaux.**

Précision – travaux réalisés en partie par les employés municipaux – Vote pour à l'unanimité

## 8 – Modification des limites de Lablachère

**ARTICLE 1er :** Les limites de l'agglomération de Lablachère sont modifiées comme suit :  
sur la RD n° 4 :  
sens croissant des PR : sortie au PR 36+1456  
sens décroissant des PR : entrée au PR 36+1456  
  
sur la RD n° 207 :  
sens croissant des PR : sortie au PR 0+175  
sens décroissant des PR : entrée au PR 0+155

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par le Département de l'Ardèche, Territoire Sud-Ouest, secteur opérationnel de Les Vans

**ARTICLE 3 :** Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur après réception par Madame le Préfet et dès la mise en place de la signalisation réglementaire qui le portera à la connaissance des usagers.

**ARTICLE 4 :** Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :  
- M. le Maire de la commune de Lablachère  
- M. le Président du Département de l'Ardèche (DRM / Territoire Sud-Ouest),  
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,

Fait à Lablachère, le  
Le Maire,

CD4 – sur route de Payzac- ouverture dans 2 ans d'une trentaine de logements – le Castellet. Besoin de modifier la limite de commune. Objectif – limiter la vitesse de circulation à proximité du lotissement.

Route de Planzolles – limite déportée vers Pagès – idem : la vitesse quartier de la cave limitée à 50 au lieu de 70 actuellement.

Question – circulation piétonne le long de ces routes ? Sans doute à envisager dans les années à venir

Le CM autorise le maire à modifier les limites de la commune en déplaçant les panneaux de sorties-entrées de l'agglomération.

1 abstention – E. Boissin

Remarques – certains panneaux sont vieillissant et/ou abîmés. Sans doute penser à les nettoyer (personnel communal) et/ou voir changer.

**9 - demande de subvention DETR – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (à ce jour nous ne pouvons joindre le tableau des subventions demandées, car nous ne l'avons pas dans les documents préparatoires du Conseil)**

Pour changement d'une canalisation (casse importante) d'eau lieu-dit chemin de l'Estrade (depuis route de Planzolles jusqu'à la Croix de Coulet - opération estimée à 250 000 euros) demande de subventions diverses (département, agence de l'eau, état). Emprunt de la commune – 50 000 euros.

Le maire précise qu'il y a un lourd contentieux sur la DETR de Lablachère (l'état n'aurait pas participer aux travaux de l'école publique). Il s'agit donc d'une stratégie visant à mettre l'état devant ses responsabilités en demandant une dotation.

Le maire certifie qu'il n'y a plus de canalisation en plomb sur le réseau public.

Le CM donne son accord à l'unanimité

### 10 & 11 – création de postes – promotion interne. (agents technique et ATSEM – )

- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à 29h

Les agents concernés sont inscrits sur liste d'aptitude (ancienneté et qualification) il est donc demandé au CM de faciliter cet avancement de grade en créant les postes. Le maire – « on privilégie systématiquement les promotions internes. »

Vote à l'unanimité

### 12 – Autorisation pour des bons cadeaux à destination des personnels

Besoin d'une régularisation – bon d'achat de 50.00€/ personnel communal chez les commerçants de Lablachère (besoin de régularisation pour le percepteur car les commerçants présenteront des factures à la mairie)

### 13 – demande de subvention Socle numérique

Plan de relance dédié au numérique pour l'éducation (concerne les cycles 2 et 3)

#### Socle numérique de base du 1<sup>er</sup> degré

Les dépenses éligibles sont :

- équipements des classes,
- équipements mutualisables pour l'école,
- équipements du bureau de direction
- investissements sur les réseaux dans la limite du périmètre de l'école.

#### Montant du financement

Le montant pris en considération est plafonné à 3 500 euros par classe, soit 2 450 euros de subvention si le taux est à 70 %, ou 1 750 euros si le taux est à 50 %.

Dans le cadre du plan relance continuité pédagogique, (paru le 14 janvier 2021 sur le BO de l'éducation nationale)

M. Le Maire propose le projet construit conjointement par la commune et l'équipe pédagogique sur la base d'un diagnostic partagé, la nécessité d'acquérir un équipement informatique composé de 10 ordinateurs PC portable.

Au regard de l'expérience de la crise causé par la Covid-19, ....cet équipement pour l'école élémentaire vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Coût (prévisionnel) des équipements informatique 4 650€ HT

Sollicite l'aide de l'état (50 à 70%)

Questions – le matériel est-il destiné à une utilisation par les élèves ? dans le cadre de la continuité pédagogique ? apparemment oui ! ce n'est pas l'équipement des enseignants. D'autres équipements sont demandés- travaux réseaux et VPI/TBI. Mais ces demandes ne sont pas étudiées lors de cette séance du conseil.

14 - **Ajout : Demande de subvention pour abri vélo et rack vélo / Pass'territoire** – campagne d'équipement menée par le Département – 2 abris collectifs mais non sécurisés ( aire de covoiturage et en proximité d'une ligne de car) + 5 racks pour 5 vélos (espace julienne Marcy, mairie, stade/piscine, 2 écoles) sont demandé dans le cadre de cette aide du Département.

Remarques : des racks commandés par la mandature précédente pour Lablachère, depuis 1an ½ sont stockés à la mairie de Joyeuse. Il faut donc aller les récupérer !!

Quid des vélos stationnés et sécurisés ?

Vote – unanimité pour.

---

19h50

#### Questions diverses (apportées par le maire)

- **Mobilité** – la CDC va devoir se prononcer sur une nouvelle compétence (transports et « petite mobilité » = d'après le maire, aide à la location/achats de vélos,...) . Mise en place d'un groupe de travail pour faire un état des lieux sur l'axe « petite mobilité » - réunion le 4/02/21 - 18.00 Grand Font. Jean Luc Sautel participera à ce groupe de travail.
- **Programmation de travaux entraînant une coupure d'elec le 9/02 – 9.00 et 13.10**
- **Attestation** – autorisant les élus à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions jusqu'au 1/02.
- **2 209 habitants à Lablachère** – dernière chiffre INSEE
- **Basilique** – demande du diocèse - bail emphytéotique mairie/diocèse – qui permettrait à la mairie de prendre possession de l'esplanade et donc de l'entretenir et l'aménager. Réflexion à conduire : opportunité ou pas ?  
La basilique est un bâtiment communal entretenu par la mairie, les frais sont déjà considérables. Rejet par le CM à l'unanimité de cette demande
- **Réserve citoyenne** – Le travail réalisé par la commission réduite (JL, Roger, Corinne), a été soumis à l'ensemble du CM. 2/3 retours des membres du CM qui ne permettent pas à ce stade d'aller plus avant dans le projet. Les retours donnent lieu à des questions et observations qu'il faudra prendre en compte pour continuer la réflexion.  
Comment diffuser ce questionnaire (Fb, site mairie, Bulletin municipal) ?
- Stéphanie Prévost – **correspondante « Défense et sécurité »** de la commune – mission non précisée et totalement méconnue par l'intéressée
- Remerciements divers et variés pour le colis à l'adresse des sages de la commune
- AMF07 – Jean Luc Sautel nommé resp.....
- Demande de humusation reçue à Lablachère – nouvelle pratique d'inhumation non tolérée encore en France. Refus, car illégale
- Commune de + de 1000 hab. Nous devons établir un **règlement intérieur du CM** dans les 6 mois suivant l'élection. Travail à venir. Comment ?
- Proposition de motion pour le train de nuit – Nîmes/ Clermont/Paris – 2 associations demandent que les voies soient entretenues – dossier remis au prochain conseil municipal.
- Réflexion en cours – cession des terrains communaux à la CDC au Serre de Varlet – RV début Février entre CDC et commune
- **Castellet** – lotissement ( 2 lots logements locatifs – soit 20 logements dont 1 équipé PMR – a vérifier) + 9 constructions libres en propriété.

La discussion porte sur l'intérêt économique ou social de ce projet. Visiblement c'est une vision purement économique de la société ADIS.

- **Relation CDC / Lablachère** : rapide historique – d'après le maire : la commune de Lablachère n'est pas représentée dans sa majorité à la CDC – demande de représentation  
Epreuve de force engagée entre le maire et la CDC -menace de quitter la CDC  
Solution en cours et proposée par C. Deffreix – rencontre président de la CDC/ le maire. Pas de place de VP supplémentaire pour Lablachère. Mais possibilité de créer **un poste de conseiller-délégué** (donc présent à l'exécutif de la CDC – mission mobilité et schéma vélo, pérennisée). Solution proposée à la conférence des maires, devra être élu lors d'un prochain conseil communautaire.  
« Enfin on va pouvoir travailler en bonne intelligence pour le bien de la CDC ! » le maire  
Le maire a proposé T. Berres à ce poste, mais l'élection n'est pas acquise.  
RV est pris entre Berres / Laporte et Deffreix dans la semaine.  
« Enfin, on va sortir d'un conflit qui n'arrangeait personne et qui déplaisait à tout le monde ! » le maire  
R. Halegouet demande qu'un avis du CM soit exprimé (« recherche de démocratie »)  
T. Berres est volontaire, imprégné de ce travail auprès de la CDC. D'autres noms ont été proposés : il fallait qqn de consensuel. (sic)  
Seul un conseiller communautaire pourra se présenter ? A vérifier  
Le poste est-il réservé à Lablachère ? le président de la CDC oriente le choix pour un élu de Lablachère.  
C. Larcher- regrette le manque de transparence globale / La question des indemnités est posée (la CDC est sous plafond, donc comment faire ?)  
Ce débat a été la préoccupation de monsieur le maire depuis son élection (selon les propos du maire)
- **Le site internet** de la commune n'est toujours pas prêt. Des aménagements sont encore en cours

### Questions diverses (apportées par les élu.e.s)

**Commission Ecole** – point sur les activités en cours – réaménagement extérieurs en cours (végétalisation, compost, digicode, jardins pédagogiques...). Suivi par R. Halegouet et C. Larcher

Plus de maîtrise/vision sur le projet Chemin et Dolmens (Y. Marchal)

**Ordures ménagères** – réflexion en cours sur divers aménagements de Lablachère (CAMSCI notamment)

**Marché** – démarche « Ici c'est local » (label national). La même démarche est reproduite sur les Vans, Lablachère, St Paul le Jeune, Joyeuse – permettre aux producteurs locaux d'avoir un affichage spécifique (lancement le 7/02/21) et d'être identifié. (T. Berres)

**Réméjadou** – signale un besoin de sécurisation, comment ? Dossier travaillé par la commission randonnée de la CDC (Y MArchal)

**Projet de création d'une MARPA** à l'initiative de la MSA (à Beaulieu) – accueil de 22 personnes autonomes. Maisons individuels, accès à l'extérieur, personnes autonomes. Une association est créée, une 12aine de communes sont représentées (Brigitte Querre et Mozatti )



**Perle d'eau** – pas d'aide (Etat, Département, Région ..) pour le fonctionnement de la piscine. Déficit 2021, 100 000 euros. (E. Boissin) – ouverte pour l'instant au public prioritaire (pas les scolaires) / Rappel – course virtuelle organisée par l'amicale de la Perle d'eau (R. Marcy) / Commission de l'eau de Lablachère : demande d'installer un second compteur à la piscine pour évaluer et différencier au mieux les dépenses (assainissement et consommation)

**Urbanisme** – tous les dossiers sont consultables en mairie pour les élus. 2 Recours Projet NETTO (Carrefour et Lidl)

**Info Vaccins** – ADMR a mis en place un service pour accompagner les usagers de plus de 75 ans à leur RDV Vaccin à Aubenas ( le point de vaccination des Vans sera remis en route début février)

EGAL –

- Lablachère et la CDC Beaume Drobie / précisions, éclaircissements, perspectives (question abordée plus haut)
- Réserve citoyenne – dossier inauguré le 3/11 dernier, projet mis au travail/en chantier jusqu'en décembre, en attente de retours et décisions depuis.... (voir précision apportée plus haut)

#### **Commission finances :**

Prévision des investissements pour la commune - 507 000 € pour 2021 et

740 000€ pour l'eau et l'assainissement (subvention notifiées à hauteur de ....). Pas d'emprunt bancaire envisagé ( ??) – voir point 9 de l'ODJ où on nous dit le contraire (CQFD)

#### **Questions de citoyens ( remontées par EGAL):**

- Pourquoi, pour la énième fois, les clés des salles prêtées aux associations, ont-elles été changé ? rep : La commune n'était plus maitresse de ces salles et de son mobilier. Toutes les associations avaient les clés et la gestion devenait impossible. Les clés sécurisées (non reproductibles) sont à destination des associations en mairie
- Pourquoi les toilettes publiques (à côté de la salle d'animation rurale) ne sont pas entretenues par la mairie ? Rep : D. Morselli s'occupe du dossier. Il demandera aux employés de passer plus régulièrement. Les toilettes à côté de l'école publiques sont fermées car dégradées régulièrement.
- Un dépôt sauvage de déchets (plus ou moins encombrants) a été relevé et signalé pas très loin de la Raze sur la route de Bourbouillet. Est-ce qu'une action de la mairie est envisagée ? Rep : Plainte déposée auprès de la gendarmerie (l'affaire relève du mois de juillet 2020 !). Si les gendarmes ont procédé au constat, la mairie procédera à l'enlèvement.

Question non abordée.

- Un point sur le projet de salle intergénérationnelle ? avancée du dossier ? état d'esprit ? quid de la consultation ? quid du débat au sein du CM ?

Fin de séance – 22h00